

Edité le : 21/06/2021

Rapport d'analyse Page 1 / 2

CA GARD RHODANIEN - POLE AMENAGEMENT  
TERRITOIRE

MAISON ENVIRONNEMENT  
1007 ROUTE DE VENEJAN  
30200 ST NAZAIRE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (\*\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE21-88158	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS DT DU GARD	
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2106-59034-1</b>	<b>N° Prélèvement :</b>	00151951	
<b>N° Analyse :</b>	00153267	<b>Nature:</b>	Eau à la production	
<b>Point de Surveillance :</b>	STATION ST ETIENNE DES SORTS	<b>Code PSV :</b>	<b>000005240</b>	
<b>Localisation exacte :</b>	SORTIE APRES TRAITEMENT MANGANESE			
<b>Dept et commune :</b>	<b>30 SAINT-ETIENNE-DES-SORTS</b>			
<b>Coordonnées GPS du point (x,y)</b>	<b>X :</b> 44,1929860000	<b>Y :</b>	4,7022676000	
<b>UGE :</b>	2488 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN			
<b>Type d'eau :</b>	T1 - ESO A TURB <2 SORTIE PRODUCTION			
<b>Type de visite :</b>	P1	<b>Type Analyse :</b>	DIVER	
<b>Nom de l'exploitant :</b>	AGGLOMERATION GARD RHODANIEN		<b>Motif du prélèvement :</b>	S1
	1717 ROUTE D AVIGNON			
	30200 BAGNOLS SUR CEZE			
<b>Nom de l'installation :</b>	STATION ST ETIENNE DES SORTS	<b>Type :</b>	TTP	
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 16/06/2021 à 12h34 Réception au laboratoire le 16/06/2021 à 15h11		<b>Code :</b>	004824
	Prélevé par CARSO LSEHL / CHAPEL Claire			
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine			
	Flaconnage CARSO-LSEHL			
<b>Traitement :</b>	CHLORE			

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 16/06/2021 à 15h11

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
------------------------	-----------	--------	----------	--------	--------------------	-----------------------	--------

Édité le : 21/06/2021

Identification échantillon : LSE2106-59034-1

Destinataire : CA GARD RHODANIEN - POLE AMENAGEMENT TERRITOIRE

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
<b>Analyses physicochimiques</b> <b>Métaux</b>						
Manganèse total	11MNTOT	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	50 #

11MNTOT MANGANESE TOTAL (ARS11-2020)

Eau respectant les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

**Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.**

Nicolas ROUX  
Valideur technique

